

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-11 – Règlementation de la circulation Rue de la batheuse à l'occasion de travaux passage de la fibre

Le Maire de MAICHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande effectuée par INEO INFRACOM,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pendant les travaux de passage de la fibre optique

A R R E T E

Article 1 : A partir du 09/02/2026 jusqu'au 20/02/2026 la circulation sera alternée pour tous les véhicules à hauteur du 7 Rue de la batheuse.

Article 2 : L'entreprise INEO INFRACOM, chargée des travaux, mettra en place la signalisation qui s'impose pour matérialiser le présent arrêté, alternée la circulation et protéger les usagers.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maîche,
- Mme La Directrice Générale des services de la ville de Maîche
- Monsieur le responsable du Centre de Secours et d'Incendie de Maîche
- Monsieur le responsable de l'entreprise INEO INFRACOM

Maîche, le 02/02/2026
Le Maire,
Régis LIGIER


Ville de Maîche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche
Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr